

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept janvier à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESELEY, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, Mme Aurélie VERGIN, Mme Laëtitia VIVIER

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN qui a donné pouvoir à M. Alain LENESELEY, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, M. Manoël DUDOUIT qui a donné pouvoir à Mme Martine SAVARY, Mme Laurence DUFOUR, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR qui a donné pouvoir à Mme Catherine COQUELIN, Mme Sylvie GAUTIER qui a donné pouvoir à M. Eric CAUVIN, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à M. Cyril PANIEL

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : M. Eric CAUVIN

Date de convocation : 20 janvier 2022

Date d'affichage : 3 février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 18

Pouvoirs : 6

Votants : 24

Délib. n°2022-006 : Validation du plan d'aménagement du parking de l'ancienne distillerie

Acté dans le PPI 2021-2026, le projet de parking sur le site de l'ancienne distillerie permettra de répondre à la demande des usagers du chemin de halage et aux besoins de stationnement lors des manifestations ponctuelles telles que *Tous en short*.

Le plan d'aménagement proposé a fait l'objet d'une large concertation, d'abord en commission *Travaux* puis en Municipalité.

Le site sera scindé en deux espaces avec des revêtements différents :

- 1) un **parking de 43 places**, en épi, implantés de part et d'autre d'une haie bocagère. Le revêtement sera traité en GNT 10 cm sur un empierrement de 30 cm. Il s'agit d'assurer la viabilité du parking par tout temps.
- 2) une **zone de stationnement d'appoint** (pour *Tous en Short* en particulier) revêtu d'un simple GNT 10 cm, qui bénéficiera d'un couvert végétal à moyen terme. Considérant que cette manifestation se déroule l'été, le risque d'un sol humide, propice aux ornières, est très peu probable.

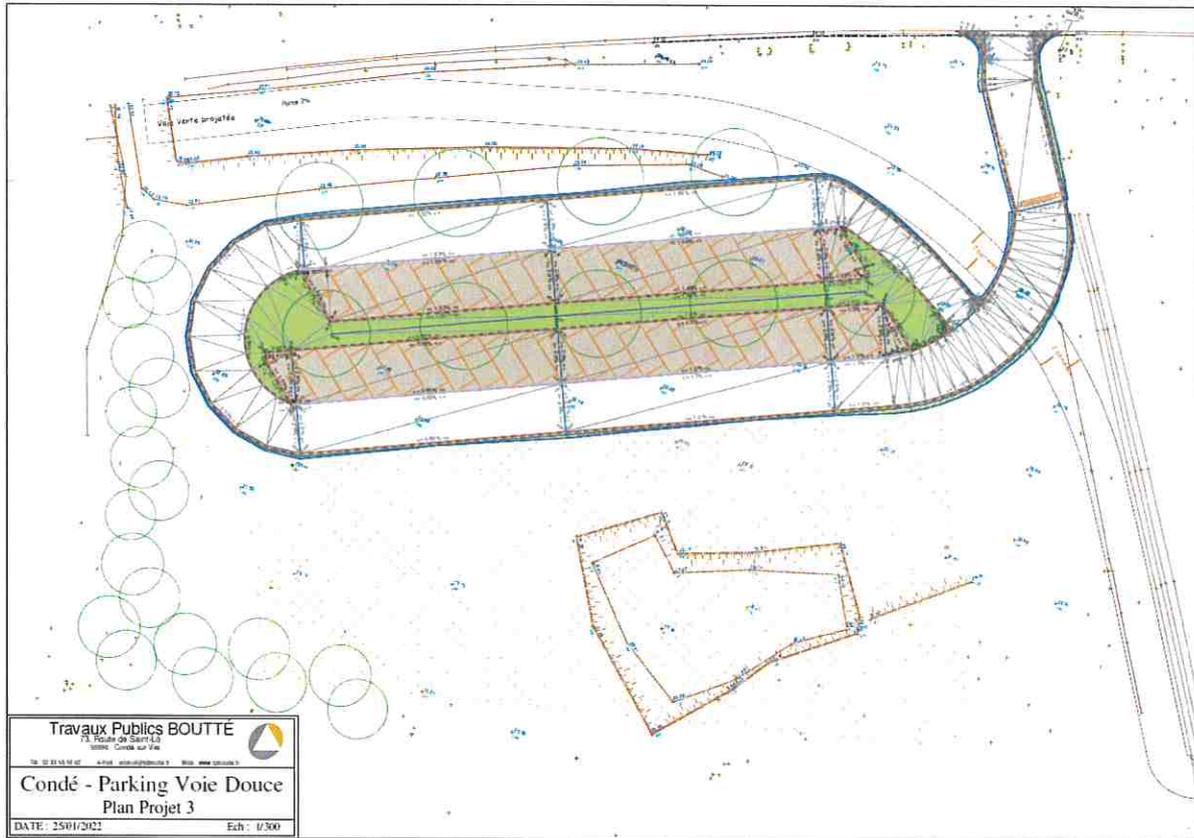
Sur le plan de la sécurité et compte tenu que le parking cohabitera avec le passage de la voie douce menant à la passerelle, le projet intègre des équipements de sécurité :

- Réalisation de deux **dos d'ânes** en enrobé à l'entrée véhicule. L'idée étant de « casser » la vitesse pour les automobilistes entrant sur site.
- Pose de **barrières en quinconce** sur la voie douce, pour forcer les usagers à vélo à réduire fortement leur vitesse au moment du franchissement du parking, surtout pour ceux qui viendront, sans doute à vive allure, de la rampe d'accès à la passerelle.

Coût des travaux : 67 293 € TTC (- 12 600 € marché de la voie douce)

ID : 050-200063592-20220127-DELIB2022_006-DE

Par comparaison, le PPI 2021-2026 avait prévu 90 000 € TTC.



Vu les avis favorables de la commission *Urbanisme, Travaux, Environnement* du 29/11/2021 et de la Municipalité du 30/11/2021,

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- Approuver le programme des travaux d'aménagement d'un parking sur le site de l'ancienne distillerie ;
- Autoriser le Maire à signer tous devis relatifs à cette affaire.

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

